

La date de naissance : nouvelle protection pour le e-commerce

Après le numéro de carte et les trois chiffres du cryptogramme, les internautes vont devoir **préciser leur date de naissance** sur certains sites d'achat en ligne. Une nouveauté mise en place depuis le **1er octobre** sur les sites affiliés à la norme de paiement en ligne **3D Secure**. Ces sites sont reconnaissables aux logos « Verified by VISA » ou « MasterCard SecureCode ».

Cet ajout constitue une [brique de sécurité supplémentaire](#) destinée d'une part à garantir la **fiabilité des achats** mais également à poursuivre le tissage de **relations entre banques et e-commerçants**.

Ces derniers sont souvent en **première ligne** des fraudes sur Internet en n'obtenant pas le remboursement idoine des banques. Introduire la date de naissance peut alors se comprendre comme un transfert de responsabilité entre acheteur, vendeur et la banque. Auparavant, en cas de fraude, **la banque était tenue de rembourser** le porteur de la carte de crédit. Elle pouvait ensuite se retourner contre la banque du commerçant puis vers le commerçant lui-même.

Désormais, seule la banque du porteur de la carte est responsable financièrement. D'où cette véritable [rationalisation des rapports](#) et ce **supplément d'informations**.

Côté pratique, l'internaute aura droit à **trois tentatives**. En cas d'échec, sa carte ne pourra plus servir à réaliser des achats sur les sites affiliés. Une initiative qui pourrait limiter les fraudes à l'achat sur la Toile.